

P.P. CH-1807 Blonay Poste CH SA

## INFORMATION OFFICIELLE IMPORTANTE

Aux habitant·es de la Commune de Blonay - Saint-Légier

Blonay, 14 novembre 2024

Gestion des déchets : évolutions positives et nouvelles mesures pour 2025

Madame, Monsieur,

La nouvelle « Directive communale relative à la gestion des déchets », effective au 1er janvier 2024, a introduit des ajustements sur les quantités autorisées et l'organisation des collectes dans les centres de tri (déchetteries). Ces changements visent à renforcer la durabilité tout en maîtrisant les coûts.

Ces pratiques ont déjà permis de réduire les volumes de déchets et d'en améliorer la gestion. Le graphique au verso illustre la baisse des tonnages dans certaines catégories, reflet de vos efforts en matière de tri et recyclage.

Ces nouvelles mesures ont, par exemple, permis de réduire le volume des déchets végétaux de 178 tonnes au cours des six premiers mois de 2024. Cette baisse s'explique par la restriction d'accès des paysagistes aux centres de tri s'ils ne sont pas accompagnés de leur mandataire.

En revanche, l'augmentation des ordures ménagères en 2024 résulte, en partie, d'un transfert : la suppression des petits déchets dans les encombrants, conduit inévitablement à une hausse des déchets évacués dans des sacs taxés.

Dès le 1er janvier 2025, une version révisée de la Directive communale relative à la gestion des déchets entrera en vigueur. Elle instaurera la fermeture de centres de tri chaque lundi afin de permettre leur entretien et nettoyage. Cette mesure, adoptée également par les communes voisines, sera accompagnée d'autres initiatives pour améliorer la gestion des déchets et réduire les coûts.

En effet, la diminution de la fréquence des tournées de nettoyage des écopoints le week-end, tout en maintenant un service lors des événements importants, et une gestion plus efficace au sein des centres de tri, contribueront également à la réalisation d'économies importantes.

Enfin nous avons le plaisir de vous annoncer l'acquisition d'une presse à SAGEX/emballages polystyrènes qui nous permettra de valoriser ce matériau, réaffirmant ainsi, un peu plus, notre engagement en faveur de la durabilité.

Nous vous remercions pour votre collaboration dans ces efforts. Ensemble, nous continuons à mieux valoriser nos déchets et à maîtriser les coûts pour notre commune.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

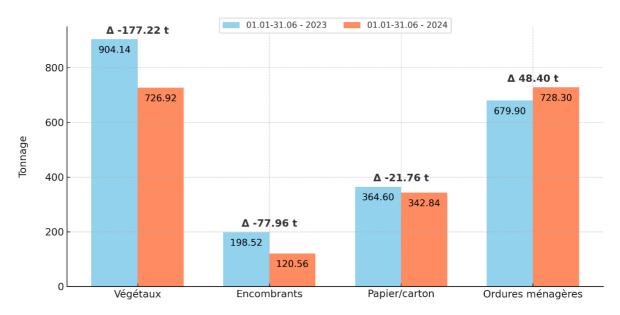
Le syndic A. Bovay



Le secrétaire J. Steiner



## Comparaison des tonnages entre 2023-2024



Type de déchets